



Conseil de la Vie Sociale
Compte rendu de réunion
Du jeudi 14 avril 2022

Participants	<p><u>Représentants des Résidents :</u> - Monsieur Yves GAUDENCE-DELAITRE - Madame Ghislaine BRAT</p> <p><u>Représentants des Familles :</u> - Madame Elisabeth MASSON - Monsieur Patrice COUTIER</p> <p><u>Représentant du Personnel :</u> - Madame Nora MENIKER</p> <p><u>Représentants de l'A.G.P.I. :</u> - Monsieur Jean-Claude SECCHI - Président AGPI - Madame Marie-Rose RIOLLON</p> <p><u>Représentant de la Commune :</u> - Monsieur Philippe ABRAHAMI</p> <p><u>Représentants de l'Etablissement :</u> - Monsieur Philippe PRUDHOMME – Directeur - Monsieur David REVIL – Gouvernant - Madame Carole LHOSTE – Médecin coordonnateur - Madame Faustine CHAPOT – Coordinatrice de la vie sociale</p>
Rédacteur	Madame Faustine CHAPOT
Destinataires	Membres du CVS
Prochaine réunion	A déterminer à l'automne

Le jeudi 14 avril 2022, à 14h30, se sont réunis les membres du Conseil de la Vie Sociale à la Résidence Paul Idier à Veyrier-du-Lac.

Point sur la gouvernance :

- Statut de la Résidence Paul Idier : Association de Gestion Paul Idier (AGPI), association loi 1901 à but non lucratif.

- Présidée par Monsieur Jean Claude SECCHI, l'Association de Gestion Paul Idier (AGPI) se compose d'un conseil d'administration constitué de 12 administrateurs. Pas de notion de profit, les membres de l'AGPI sont tous bénévoles. Investi, l'ensemble des administrateurs bénévoles travaille de concert pour que l'établissement offre un accompagnement de qualité et dans la bienveillance.
- Le directeur de l'établissement, Monsieur Philippe PRUDHOMME, est accompagné d'un comité de direction (CODIR) composé d'une cadre de santé, d'un médecin coordonnateur, d'une psychologue, d'une secrétaire, d'un comptable, d'un gouvernant et d'une coordinatrice de la vie sociale. Ce comité se réunit tous les mardis matin pour échanger sur les problématiques et les stratégies à entreprendre pour le bon fonctionnement de l'établissement et de ses différents services.
- Un comité d'admission constitué d'une chargée d'admission, d'une cadre de santé, d'une infirmière, d'un gouvernant et du directeur, se réunit également chaque jeudi matin afin d'examiner les demandes d'admission. Le comité d'admission travaille selon différents critères et évalue les capacités à prendre en charge la personne âgée dans le respect de sa personne et de son autonomie. Les personnes qui entrent en EHPAD sont de plus en plus âgées, leurs besoins ainsi que leurs comportements peuvent être très différents. Cette diversité en termes de personnes âgées conduit parfois à des désagréments pour les autres résidents et leurs familles. Cependant, nous devons et faisons notre maximum pour apaiser et accompagner ces personnes dignement. C'est pourquoi, il semble important de faire preuve de tolérance et de bienveillance envers ces personnes « perturbantes ». Lors de problèmes de cohabitation, les familles ont parallèlement aux équipes un rôle modérateur.
- Le fonctionnement : l'établissement reçoit des financements publics de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS). Le Conseil Départemental donne une dotation dépendance et fixe le tarif hébergement. Ces subventions forment le chiffre d'affaires de la résidence et lui permet de la faire vivre. L'objectif étant d'arriver à l'équilibre en fin d'année. Nos maîtres-mots : humanisme et bénévolat.

Présentation du médecin coordonnateur :

- Dr Carole LHOSTE, notre nouveau médecin coordonnateur, travaille à mi-temps à la résidence depuis le début du mois de novembre 2021. Dr LHOSTE travaille en parallèle des médecins traitants. Son rôle premier n'est pas un rôle clinique, mais un rôle de coordination. Dr LHOSTE s'assure auprès des équipes d'une prise en charge adaptée et de qualité des résidents. Elle assure le suivi des équipes ainsi qu'une coordination fluide entre les intervenants. Elle travaille et contribue à l'élaboration des projets de soin.

Point sur la tarification globale :

- La tarification globale est officielle depuis le mois de janvier 2022. Une enveloppe annuelle est donnée par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) à la résidence qui est ensuite redistribuée aux intervenants libéraux selon les actes réalisés. Ce mouvement de passage à la tarification globale est engagé par l'ARS depuis plusieurs années. Cela a pour de donner plus d'autonomie de gestion aux établissements de la part de l'Etat. Un point à mi-parcours sera réalisé à la fin mois de juin.

Changement de logiciel de soin :

- Depuis le jeudi 27 janvier 2022, les équipes tracent leur travail grâce à un nouveau logiciel de soin pour EHPAD : Titan. Ce logiciel permet d'assurer un suivi global des résidents et des personnes accueillies. Il permet une meilleure communication des transmissions entre les équipes. Les infirmières et les aides-soignantes sont également équipées de tablettes permettant une meilleure visibilité de tous les actes réalisés.

Point COVID-19 :

- A ce jour, trois personnes ont été testées positives et une personne est en suspicion. Cependant pas de propagation dans l'établissement. La 4^e vaccination sera réalisée lorsque le vaccin aura été livré.

Situation RH :

- Difficultés récurrentes de recrutement du personnel : trois postes d'aides-soignantes sont à pourvoir. L'équipe infirmière est stable tandis que l'équipe d'agents de service logistique reste fluctuante. Constat : de par ce manque de personnel, les équipes d'aides-soignantes et d'entretien sont mises à forte contribution.

Politique salariale :

- Volet conventionnel :

Mutuelle gratuite pour tous les salariés de 54 €/mois alors que l'obligation légale est de 50 %.

- Volet incitatif :

Création de postes de référents et de primes afin d'inciter les aides-soignantes à se diplômer :

- Prime « Grand âge » pour les aides-soignantes diplômées de 70 €/mois
- Prime « Pool »
- Prime « Référent(e) »

- Prime « Encadrement/tutorat »
- Volet social :
 - Prime transport de 16 €/mois
 - Tickets repas de 3 €
 - Crédit gratuit de 500 €
 - Acompte
 - Virement des salaires au plus tard le dernier jour de chaque mois

Service de la vie sociale :

- L'accueil de la résidence a réouvert officiellement ses portes le mardi 15 mars pour le plus grand plaisir des résidents, de leurs familles et des équipes. Le salon TV ou « petit salon » offre un nouvel espace plus calme et plus chaleureux aux résidents. Il sert également de lieu d'animation lors de la projection de documentaires et de séances de cinéma.
- L'installation de l'aquarium par l'Association Aquariophile de Cran-Gevrier (AACG) a été réalisée le mercredi 6 avril après-midi et sa mise en eau a été faite le samedi 9 avril. L'arrivée des poissons dans l'aquarium est prévue mi-mai.
- Dans le cadre du dispositif Culture et Handicap pour l'année 2022, une subvention de la part du Département de la Haute-Savoie nous a été accordée pour un projet de chant et de musique avec l'artiste et professeur de musique, Véronique Batailleur de l'association Musique pour tous 74. Ce projet de musique et de chant débutera en juillet 2022 et se clôturera au mois de novembre 2022 avec un enregistrement ou une restitution.
- Animations les week-ends : présente en semaine, l'équipe d'animation est également présente deux samedis après-midi par mois. Chaque premier samedi du mois, la résidence reçoit l'association Caresses et boules de poils à 15h. Deux à trois binômes maîtres-chiens viennent rendre visite à nos résidents accompagnés d'une de nos animatrices, Sophie.
- Remerciements de la part des familles à Salma El Akil – étudiante qui travaille en tant qu'agent de services logistiques à la résidence – pour ses animations lors de sa présence à l'accueil les dimanches après-midi.

Service restauration :

- Achat de trois chariots chaud-froid pour la distribution des plateaux repas en chambre. Coût des chariots de 50 000 € subventionné de la moitié par l'Etat.
- Les menus sont élaborés sur cinq semaines avec une répétition au bout des cinq semaines.
- Prix de la journée alimentaire : 5,109 € HT
- La restauration équivaut à 10 % des charges de la résidence.
- Une commission menus s'est tenue le vendredi 11 mars, en présence du chef de cuisine, d'une responsable de salle, d'une aide-soignante, du médecin coordonnateur, d'une représentante des résidents, d'une représentante des familles et du gouvernant. Cette commission recueille l'avis des résidents et permet de valider les menus de l'établissement.

Commission travaux :

- L'accueil étant terminé et l'établissement ayant 30 ans, une commission travaux se réunira avec des administrateurs afin de définir une liste de chantiers potentiels à conduire :
 - Rénovation des chambres
 - Agrandissement du parking
 - Création d'un espace bien-être
 - Création d'une unité protégée
 - Création de salons intermédiaires
 - Rénovation de la salle du restaurant
 - Création d'un espace terrasse face à la salle d'accueil de jour.
- Propositions de travaux par Madame Elisabeth BOROT :
 - Remodelage du terrain pour un espace de promenade plus important et sécurisé avec une rampe d'aide à la marche
 - Une salle d'animation plus grande
 - Moteur à l'arrière des cuisines, bruyant dans le jardin : est-ce possible de l'insonoriser ?

Démarche qualité :

A partir de 2023, les EHPAD devront passer une certification au même titre que les établissements sanitaires. Pour passer cette certification, notre établissement se lance dans une démarche qualité. Notre cadre de santé, Marianne GOFFARD sera responsable de la démarche qualité. Cette méthode d'évaluation des établissements sanitaires et sociaux était programmée depuis plusieurs années. L'affaire ORPEA, a permis d'accélérer sa mise en œuvre.

Prochaine réunion du CVS à l'automne, au mois de septembre.

La séance est levée à 16 h 30.

Philippe PRUDHOMME
Directeur

Yves GAUDENCE DELAITRE
Président du CVS